



La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE

V.

La Germanisation à outrance sous Bismarck.

Ce fut, comme nous l'avons vu, aussitôt après la revision des Lois de Mai que s'ouvrit l'ère de la germanisation à outrance. Bismarck l'inaugura contre les Polonais avec l'énergie dont il était coutumier, et toutes les administrations s'empressèrent de seconder ses vues : expulsion en masse des Polonais étrangers (40.000 seulement dans les jours de Noël 1885), sans égard pour l'âge avancé, les conjoints allemands, les fils mêmes qui avaient accompli leur service militaire en Prusse; formation, en 1886, d'un premier fonds de cent millions destiné à acheter, aux frais de tous les contribuables, de grands domaines dans les Marches orientales pour les parceler et les recéder à des colons exclusivement allemands : prohibition de la langue polonaise dans les actes de la vie civile, les noms des rues, les gares et jusque dans les enseignes des magasins et débits, au point qu'un boucher de Posen fut poursuivi, en 1888, jusqu'au tribunal suprême, qui l'acquitta, pour ne pas avoir changé, à son étal, son prénom JAN en JOHANN; transfert d'instituteurs, fonctionnaires et employés polonais dans des contrées allemandes, et d'allemands, dans les contrées polonaises; germanisation de l'école obligatoire et interdiction de l'enseignement privé à telles enseignes qu'une demoiselle OMANCKOWSKA dut, en 1890, subir un mois de prison pour avoir enseigné, gratuitement et en dehors de l'école, à des petites filles, à lire et écrire leur langue maternelle... Tels furent les moyens, auxquels l'Etat eut alors recours pour se garer du « péril polonais ».

Le coup de barre qui lança la barque de l'Etat dans les eaux troubles de cette politique, ne pouvait passer inaperçu dans la Wallonie, vu surtout qu'il coïncidait ici avec un événement de grave importance pour la question des langues : la construction du chemin de fer de l'Eifel (1884-1886).

Ce chemin de fer, dont le besoin se faisait sentir de plus en plus, et dont les Wallons, optimistes en toutes choses, attendaient un retour de l'âge d'or, avait durant un demi-siècle servi de plateforme électorale; et son achèvement fut fêté à Malmédy avec un enthousiasme dont on pourra se faire une idée par la cantate que M. Guillaume BODET composa, à cette occasion, pour l'Union wallonne : (1)

*I s' passe bin sûr one grande mervèye
Adjourdu è nosse pitite vèye!
Poquè tos ces djoyeux visédjes
Et, dvins les roûs, ci rmouwe-manédje,
Lu tir des tchambes, tchants et musiques
Et ces décôrs si magnifiques?
Quel évènement va ariver
Quu l' monde couût ézé Tridomez?*

*C'est quu l' solo s'a hû levé
Po lûre sol djoûr lu pus d'siré
Quu duspôs cinquante ans
D'on' an à l'aute nos rawârdans!
Véyoz-ve lu ligne et lu stâtion?
Oyoz-ve hoûler lu train d'à long?
C' n'est pus on sondje, hoûtoz l'husta!
Loukoz l' vapeur, lu train est là!*

*Du nos pus doucès vvoas, tchantans à l'unisson
Du ci train binamé l' prumière aparicion!
Rédjowihe-tu, Mânmedî, pitite vèye fière et aimée,
Tu veus hû s'adrovi l'ère du prospérité:
Ti-industrie et l' comérce vont k'minci à rflori,
Tes pouhons et les bagnes seront fiçart ruqwéris,*

(1) TRADUCTION. — Il se passe sans doute une grande merveille — Aujourd'hui en notre petite ville! — Pourquoi tous ces visages joyeux — Et, dans les rues, ce remue-ménage. — Le tir (les détonations) de chambres (boîtes à poudre), chants et musiques — Et ces décors si magnifiques! — Quel événement va arriver — Que tout le monde court en Tridomez! (2)

C'est que le soleil s'est aujourd'hui levé — Pour luire sur le jour le plus désiré — Que depuis cinquante ans — D'un an à l'autre nous attendons! — Voyez-vous la ligne et la station! — Entendez-vous gronder le train de loin! — Ce n'est plus un rêve, entendez le sifflet! — Voyez la vapeur, le train est là!

De nos plus douces voix, chantons à l'unisson — De ce train aimé la première apparition! — Réjouis-toi, Malmédy, petite ville fière et aimée — Tu vois aujourd'hui s'ouvrir devant toi l'ère de prospérité: — Ton industrie et ton commerce vont commencer à reflourir — Tes fontaines et tes bains seront fort recherchés — Tes

(2) Désignation cadastrale de l'emplacement de la gare.

*Tes porminâdes, tes croupets, tes djoyeux valons
 Atirront l's étrangers à flohe ol bêl sahon.
 Espérans qu' sol Belgique nos årans l' ralôymint.
 Mais nos plans d'edjà hû dire avou contintemint
 Quu, d' volâ à dih ans, grâce à nosse route du fière,
 Tu serés duvni l' vèye lu plus heureûse dol tère!*

C'est ainsi que les Malmédiens saluèrent, par des chants wallons et français, un événement qui, sous plus d'un rapport, apportait un nouvel appoint à l'élément allemand dans leur pays, tant il est vrai que les facteurs naturels du développement du langage sont aussi insinuants que les moyens arbitraires sont irritants. Tandis qu'auparavant nos citadins devaient aller prendre le train, soit à Francorchamps, soit à Stavelot, et fournir un long parcours sur le réseau belge avant d'atteindre une ligne allemande, ils arrivent maintenant, sans toucher la Belgique, directement à Aix-la-Chapelle, et peuvent, de même vers le sud, se rendre dans le Duché du Luxembourg, ou rejoindre à Gérostein la grande ligne Cologne-Trèves et passer ainsi par deux voies en Alsace-Lorraine. Les villageois mêmes qui se trouvent à proximité des stations prennent la nouvelle ligne pour se rendre par Raeren, Eupen, Herbestal, en Belgique. Il en est résulté un accroissement considérable des rapports entre Wallons et Allemands. De plus, tout le long de la voie ferrée, le nombre des habitants allemands a été renforcé, non seulement par un nouveau contingent de fonctionnaires et d'employés, dont une partie reste dans le pays après avoir quitté le service, mais encore par d'autres immigrants qui ont été attirés par la facilité des communications avec les contrées allemandes.

Nous n'avons pas rencontré chez un seul Wallon la moindre prévention contre ce phénomène ethnique; mais voici l'observation que fit un jour un homme du peuple très calme, très sensé et qui parle exceptionnellement bien l'allemand: « *Rin d' pus binamé qu' les Allemands quand qu'is 'nn'a wère inte des Wallons, mais si vite qu'is s' sintel quéques onkes, essont, is vlet kmander et aveûr tot à leû manîre.* » (1)

promenades, tes buttes, tes gais vallons — Attireront les étrangers en foule en la belle saison. — Espérons que vers la Belgique nous serons reliés. — Mais nous pouvons déjà aujourd'hui, dire avec satisfaction — Que, d'ici à dix ans, grâce à notre voie ferrée — Tu seras devenue la ville la plus heureuse de la terre!

(1) « Rien de plus aimable que les Allemands quand il n'y en a guère parmi des Wallons; mais dès qu'ils se sentent en nombre, ils veulent commander et avoir tout à leur goût. »

L'observation est juste et elle se vérifie surtout depuis que l'ultra-nationalisme est dans l'air.

Quoique les Allemands ne fussent encore, malgré tout, qu'une bien petite minorité, on vit bientôt l'esprit de domination se faire jour parmi eux, et des nouveau-venus élevèrent des prétentions et affichèrent une outrecuidance dont jusque là on n'avait pas connu d'exemple.

Ainsi dans une paroisse de six cents âmes, une douzaine, au plus, de ces bons apôtres adressèrent, en 1887, une réclamation collective à la Régence concernant leurs frais de culte et la motivèrent par le fait qu'on n'y prêchait pas en allemand. La Régence les renvoya pour l'impôt, qui était tout-à-fait en règle, à l'instance légale, le Conseil de fabrique, mais elle présenta elle-même leur grief concernant la prédication de la parole de Dieu à l'autorité diocésaine et leur notifia en fin de compte, que le curé s'était déclaré disposé à leur faire un sermon à part *après* les offices toutes les fois qu'ils le demanderaient. Pas un seul ne fit cette demande: ce qu'ils voulaient, ce n'était pas avoir leur sermon allemand mais l'imposer à l'assemblée foncièrement wallonne.

Pendant la construction du chemin de fer, nous étions un jour à diner dans une auberge de village, lorsque deux grands personnages, qu'on nous dit plus tard être l'entrepreneur N., et son ingénieur, entrèrent en coup de vent. Ils continuèrent leur conversation sur le même ton qu'à la porte, et nous les entendimes ainsi, sans indiscretion, rabâcher, en prenant leur chope de bière, les plaintes d'Allemands du pays, particulièrement de maîtres d'école; jusqu'à ce qu'enfin le premier dit à son compagnon textuellement ces mots: « Le mieux que le gouvernement pourrait faire, ce serait de ramasser toute cette petite nation et de la flanquer de l'autre côté de la frontière ».

Un autre jour, le salut que nous adressâmes, dans le chemin de Chôdes, à un ouvrier que nous prenions pour un homme du pays, nous valut cette réponse tudesque: « Quoi, bonjour? Nous sommes en Allemagne; ici, on parle allemand! » — Un ecclésiastique nous raconta qu'au cours d'un entretien, qu'il avait eu, chez son bourgmestre, avec un employé administratif supérieur, celui-ci lui avait mis la main sur l'épaule en disant: « C'est vous qui serez curé ici; il nous faut des hommes comme vous pour *la période de transition* ».

Dans ce temps, nous avons aussi entendu plus d'une fois un écho du camp des germanisateurs, qui disait que le ralliement de notre cul-de-sac de chemin de fer avec le réseau belge ne pourrait avoir lieu que lorsque la germanisation serait un fait accompli.

Et dans une petite revue illustrée de l'Eifel, publiée à Montjoie, nous avons trouvé un article d'origine malmédienne, qui proposait expressément de travailler à faire disparaître les paniers de Saint-Nicolas pour donner plus de lustre à l'arbre de Noël allemand (1).

Ces traits particuliers, que nous pourrions multiplier sans avoir besoin de faire appel à l'imagination et que néanmoins nous ne songeons pas à généraliser, prouvent du moins qu'il y avait dans toutes les couches et dans tous les rangs de la population allemande de la Wallonie de fervents partisans de la germanisation à outrance.

Et pourquoi? Oyez ce que disait un correspondant malmédien dans la Gazette de Prüm (*Eiseler Volkszeitung*) le 18 décembre 1895 :

Celui qui a connu Malmédy, il y a environ dix-sept ans, alors que les premiers pionniers du teutonisme y maintenaient leur position pleine de soucis au milieu de l'élément wallon, et qui revoit cette ville au point où elle est arrivée, ne peut comprendre qu'elle ait pris pareil développement en si peu de temps, non seulement au point de vue de la germanisation, mais aussi sous d'autres rapports; elle a secoué sa torpeur et abandonné définitivement la queue du bon vieux temps ennemi du progrès laquelle lui pendait sur le dos d'une manière si provocante.

« La queue du bon vieux temps », voilà bien l'unique provocation dont les Malmédiens, pacifiques entre tous les peuples de la terre, fussent capables. L'article semble insinuer ce que prétendit déjà vers l'an 1870 un fonctionnaire fraîchement débarqué : « Ce sont les Allemands qui ont apporté la lumière à Malmédy », boutade qui lui valut une francisation ridicule de son nom et la verte mais juste réponse que Malmédy avait eu le rang et les droits d'une ville alors que Berlin n'était encore qu'un village de pêcheurs. Pour ce qui est du progrès extérieur de la ville, les plus belles constructions de ces derniers temps, comme de tous les temps, sont dues à l'initiative privée des vieux habitants, et si vous voulez savoir à quel point parfois le bon goût et le bon sens wallons se sont laissés égarer par l'influence de l'esprit nouveau, allez voir la vasque en fonte qui a remplacé l'auge de pierre à la pompe de la Vierge sur la Place de Rome, considérez la fontaine du Marché avec ses nouveaux bassins, aplatis et rétrécis à la place des anciens, largement évasés, aux contours purs et aux proportions exactes et avec cette corniche tailladée à la base de l'obélisque pour y adapter une bande de métal supportant quatre aigles stylisés, singulier contraste avec l'ancienne inscription « Flumen pacis » (2), et image suggestive de ce que devient l'esprit

(1) Un écrivain malmédien a déjà signalé cette tentative aux lecteurs de WALLONIA, ci-dessus, t. IX (1901) p. 292.

(2) Devise du Prince-Abbé Jacques Hubin, sous lequel l'obélisque fut érigé en 1781.

wallon sous l'étreinte de la germanisation! Ou bien encore informez-vous des trouvailles macabres qu'on a faites en construisant le kiosque de la place St-Géréon, et qui ont inspiré à *fré Mathi* les vers suivants *Sol vihe alle* « sur le vieux cimetière » :

*Emé les tombes du nos vis pères,
Wice qui s' drêsse hû on pavillon
Qu'adrouve è parasol ses icéres,
C'esteût l' grande nâve du St-Djérian.*

Parmi les tombes de nos vieux pères,
Où se dresse aujourd'hui un pavillon
Qui ouvre en parasol ses chevrons.
C'était la grande nef de St-Gériop.

*Là l' doués son d' l'orgue, às saints
[mystères,
Rukficèrta des djénéracons,
Emé les tombes du nos vis pères
Wice qui s' drêsse hû on pavillon.*

Là le doux son de l'orgue, aux saints
[mystères
Réconforta des générations,
Parmi les tombes de nos vieux pères
Où se dresse aujourd'hui un pavillon.

*Mais nos autes, quand l' tims est-â
[clér,
Atoû do kiosse, à plotons,
Nos vnans beûre quéquès gotes d'a-
mère*

Mais nous, quand le temps est clair,
Autour du kiosque, par groupes
Nous venons boire quelques verres
d'amer

*Tot hoûtant l' grosse caisse et l' pis-
[ton,
Emé les tombes du nos vis pères !...*

En écoutant la grosse caisse et le
[piston
Parmi les tombes de nos vieux
pères !...

Les Malmédiens n'ont jamais été ennemis d'aucun progrès, et si seulement ils avaient été un peu plus fidèles à leurs traditions et à leur propre génie, celui des derniers temps n'en aurait été que plus réel et moins défectueux. « La queue du bon vieux temps », que l'auteur de l'article en question a trouvée si provocante, ne peut être autre chose que la simple conservation du langage et des coutumes populaires de la Wallonie. Et remarquez qu'ici même l'opposition à la langue ou aux mœurs allemandes n'est absolument pour rien. Sans vouloir cesser d'être ce qu'ils sont, les Wallons prussiens sont tout disposés à adopter ce qu'ils trouvent de bon, de beau et d'utile chez les Allemands, et ils sont entrés dans cette voie de vrai progrès par la combinaison pacifique des deux nationalités longtemps avant qu'il ne fût parlé de germanisation.

C'est ainsi que, sans rien retrancher des mystères du « Grand Saint », nous avons commencé, il y a plus de quarante ans, à ajouter au Bethléem traditionnel l'arbre de Noël, et que nous avons toujours vu nos compatriotes soucieux d'apprendre les deux langues allemande et française. Leur politesse native suffit de longue date pour les amener à converser avec les Allemands dans la langue étrangère, à moins que ceux-ci, ce qui arrive souvent, ne préfèrent le français dans leur propre intérêt; ils le font même au-delà de

leurs capacités; tel ce brave homme de Malmédy ou de Bévercé qui, d'après le récit d'une tournée en Wallonie, paru dans l'Echo d'Aix-la-Chapelle, écorcha (textuellement : roua) horriblement l'allemand pour donner aux touristes les renseignements qu'ils demandaient, et qui s'essouffla ensuite à courir après eux pour leur montrer le chemin qu'il n'était pas parvenu à décrire assez clairement. A quoi cela peut conduire, par le temps qui court, un bon paysan du ban de Weismes en a fait l'expérience, il y a environ deux ans : Pour avoir pris part à une conversation allemande dans un cabaret, il fut traduit en correctionnelle sous l'accusation de lèse-majesté, et il aurait été sûrement condamné, si un témoin étranger, grâce à son intelligence et à son attention, n'avait pu reproduire sous serment les termes exacts de ses paroles qui ne contenaient qu'un compliment mal tourné, il est vrai, à l'adresse de l'Empereur.

Telle était la situation générale et tel, l'état des esprits de part et d'autre dans la Wallonie au commencement de l'ère de germanisation à outrance. Nous disons : « à outrance », car les faits montrent, croyons-nous, à l'évidence qu'on voulait alors réellement exterminer la nationalité wallonne, et le professeur du lycée de Metz, M. ZÉLIQZON, qui s'empressa de venir l'étudier sur place avant qu'elle n'eût disparu, et qui, mieux que M. Henri GAIDOZ (1), pouvait se rendre compte des visées des germanisateurs, a consigné dans sa brochure l'horoscope suivant : « L'école allemande réussira à faire disparaître le français; le wallon restera encore des années le langage populaire, mais lui aussi devra céder la place à l'idiome allemand, et alors s'évanouiront enfin les us et coutumes des Wallons. » (2)

La loi sur la langue officielle, que nous avons déjà mentionnée, fut appliquée à la Wallonie sans ménagement. Il est vrai que le notaire, autant que nous sachions, peut encore recevoir des testaments en langue française et qu'au tribunal qui a remplacé en 1879 notre ancienne Justice de Paix, M. le juge DECKER a obtenu la faculté d'admettre l'usage oral de cette langue après que le président de la Cour d'Aix-la-Chapelle eût assisté lui-même à une séance. Mais, en dehors de ces deux tolérances, l'emploi exclusif de l'allemand est prescrit pour tous les actes des autorités, les transactions notariées, les affaires judiciaires, dans les rapports avec toutes les administrations et jusque dans les délibérations des Conseils communaux et de leurs différentes Commissions; si bien qu'on a vu,

(1) *Malmédy et la Wallonie*, dans le *Correspondant* du 10 sept. 1886.

(2) *Aus der Wallonie*, Metz, 1893.

ô ironie du sort! le Conseil municipal de Malmédy, tout en délibérant lui-même en français, refuser d'entrer dans l'examen de la requête d'un concitoyen « parce qu'elle n'était pas rédigée en langue allemande. »

Malheureusement il ne suffit pas de commander au peuple de parler une langue pour lui en donner une connaissance suffisante, et ainsi la vie publique est devenue pour les Wallons une école aussi dure que coûteuse et même dangereuse pour leurs intérêts.

Le nouveau Code de procédure, le Code civil de l'Empire allemand, les lois administratives et les statuts des assurances obligatoires ont créé une situation et une terminologie toutes nouvelles, dont ni les anciennes traditions ni l'enseignement populaire ne peuvent donner l'intelligence aux gens ordinaires de la contrée wallonne. Et voilà que, sans un mot d'explication en français, les avis, formulaires et instructions leur arrivent de tous côtés, plus nombreux que jamais, et leur imposent des responsabilités dont ils ne peuvent absolument pas se rendre compte par eux-mêmes. Après huit années d'école obligatoire, ils doivent aller aux informations et signer et agir de confiance, comme ailleurs ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Et comme les donneurs d'avis sont généralement sobres d'explications, le gros du peuple n'en devient guère plus instruit comme le prouve l'emploi des termes qu'il retient. Ainsi *esse duvins* l'Unfall, ce n'est pas, comme le mot le dit, « être dans l'accident » mais « être [affilié] dans l'assurance contre les accidents. »

Nous avons eu à nous occuper, *post factum*, d'actes, même d'actes notariés et de dépositions judiciaires dont le texte consigné ne concordait pas avec ce que les intéressés wallons prétendaient avoir stipulé ou déclaré en allemand. « Non est amphibolia in mente loquentis. » Il n'y a pas d'amphibologie ou équivoque dans l'esprit de celui qui parle; c'est l'expression qui ne cadre pas avec la pensée, et cela arrivera fatalement d'autant plus souvent qu'on aura moins de termes à sa disposition, qu'on en connaîtra moins la portée exacte et qu'on aura, en général, moins le sentiment de la langue qu'on parle.

Nous concevons facilement le cas, et nous en avons vérifié un positivement, où un Wallon dit en allemand autre chose qu'il ne pense; de telle façon que son auditeur allemand n'a pas et ne peut avoir le moindre soupçon que la parole trahit ici la pensée. Ailleurs, et ce ne sont pas davantage de simples suppositions, quelqu'un passera un point important, voire même un fait sous silence « parce qu'il ne sait pas comment dire » ou il répondra très nettement et

néanmoins de travers, parce qu'il n'a pas saisi le sens et la portée de la question qui lui était adressée. Il n'est guère à craindre que nos compatriotes refusent jamais de parler allemand quand ils s'en croient capables, mais plutôt qu'ils le fassent à la légère et sans se rendre compte des termes qu'ils emploient. C'est une sagesse, rare surtout parmi le peuple peu instruit, que de savoir douter ; car pour cela il faut discerner ce qu'on sait de ce qu'on ne sait pas. Aussi devrait-on, en toute chose quelque peu importante, suivre l'avis de l'avocat qui dit un jour au tribunal d'Aix-la-Chapelle : « Pour ma part, je ne me tiens sûr de la pensée de ces gens (wallons) que lorsqu'ils l'ont exprimée dans leur propre langage ».

La plupart des fonctionnaires et employés ont compris que la loi sur la langue administrative ne mettait pas les Wallons sur un pied d'égalité avec les Allemands mais bel et bien sur un pied d'infériorité, et ils s'efforcent loyalement d'y remédier, autant qu'il leur est possible, dans leurs rapports personnels. Cependant un fait, rapporté en son temps par *l'Echo d'Aix-la-Chapelle*, montre assez qu'il n'en est pas toujours ainsi.

La direction des chemins de fer a fait annoncer en gare, dès le début, la dernière station avant Malmédy avec une prononciation de son invention : *Weis'messe* (foire blanche), tandis que le nom cartographique « Weismes », se prononçait en français comme en allemand *Wéims* et en wallon « Wème ».

Arrivé un dimanche à la gare de Malmédy, un bon vieux paysan demande un billet pour Weismes avec la prononciation traditionnelle ; l'employé au guichet répond dans le style allemand le plus moderne : *N'avons pas (Haben wir nicht)*. L'homme essaye de la prononciation wallonne ; même réponse. En vain il a recours à la mimique en répétant le nom des deux manières qu'il connaît. Le train serait sûrement parti sans lui, si l'auteur du présent article ne lui avait soufflé le « Sésame ouvre-toi » c'est-à-dire une prononciation fautive sous tous les rapports et, au fond moins allemande que la traditionnelle.

Toujours sur le modèle des mesures adoptées dans les provinces polonaises et sous la pression des autorités supérieures, la police locale s'appliqua à donner à la ville un aspect plus germanique par l'introduction de la langue allemande dans les noms des rues, les enseignes et les écriteaux de tout genre. Pour les rues, le Conseil municipal n'entra dans la voie des concessions que lorsque des manœuvres militaires nous eurent un jour ramené en grand nombre des soldats que les noms français embarrassaient dans la recherche

de leurs quartiers. Il aurait pu remédier radicalement à l'inconvénient pour toutes les nations et du même coup alléger la besogne de la mairie pour toujours, en ajoutant simplement, d'après le système de New-York, un numéro d'ordre en chiffres romains à chaque nom de rue. Il décida le placement de nouvelles plaques indicatrices avec les noms dans les deux langues lorsqu'ils se prêteraient facilement à la traduction. Bientôt on revint à la charge : on voulait débaptiser les rues aux noms intraduisibles, et peu s'en fallut alors que, sur la proposition d'un conseiller wallon, on n'en consacra une à la mémoire de Bismarck, le père de la politique de germanisation. Mais on s'entendit pour changer le nom de « Rue basse derrière la Vault » en « Rue de la gare ». La nouvelle plaque qui surgit un beau matin aux deux bouts de cette rue ne portait que la désignation allemande : *Bahnhofstrasse*. L'Administration s'excusa en disant qu'on n'avait pas stipulé que ce nouveau nom devrait figurer en français et prétendit qu'il n'y avait plus rien à y faire. Mais cette fois le Conseil résista et estima que la réparation de « l'oubli » valait bien les frais d'une nouvelle plaque.

Quant au reste, la spéculation allait au devant des vœux des autorités dans toute la Wallonie. Même des cabaretiers qui s'étaient contentés jusque là du traditionnel bouchon de genévrier pour toute enseigne, s'empressaient d'inscrire au-dessus de leur porte le mot *Schenkwirtschaft* ; dans certains établissements wallons, on ne trouvait à l'intérieur que des inscriptions allemandes ; et maints commerçants, industriels et artisans empruntèrent aussi cette langue, à titre exclusif, pour les en-tête de leurs factures et pour leurs réclames, comme s'ils n'avaient cure que de la clientèle allemande (1).

Enfin, pour caractériser d'un trait du plus haut comique la situation, nous vîmes, dans un hameau, qui ne comptait pas un seul manant allemand, pendant des années, au-dessus d'un réservoir placé à l'entrée d'une ferme, cet écriteau en langue allemande : « Ici il est défendu de boire des bêtes » (*trinken* « boire » au lieu de *traenken*, « abreuver »), tandis que les ouvriers allemands chargés de réparer la façade de l'église paroissiale de Malmédy, affichèrent en langue française une « Défens de monter à l'échafaud ».

Afin de ne plus avoir à revenir sur la germanisation de la vie publique, nous ajouterons ici que nous avons maintenant, en Wallonie, quatre associations d'anciens militaires et que leurs statuts

(1) Dans un même numéro de *la Semaine* (16 Janv. 1904) nous trouvons cette insertion d'un hôtelier wallon de Malmédy : « *Ein Hausbursche wird gesucht* » et un peu plus loin la suivante : « Restaurant important d'Aix-la-Chapelle cherche apprenti-garçon au courant de la langue française ».

portent en termes exprès que les discours, chants, représentations et publications n'y sont admis qu'en langue allemande. Tous ceux qui « ont servi », dit-on, connaissent cette langue. Certes, ils la connaissent assez pour faire, au mot d'ordre, sans se tromper, demi tour à droite ou à gauche et pour crier hourra ! Mais pour exprimer des pensées ou des sentiments, bien s'en faut !

Nous pourrions nommer tel de ces fils de Mars qui fut chargé, comme étant le plus capable de prendre la parole lors d'une manifestation, à laquelle nous avons assisté : il pria le maître d'école, qui l'a raconté, de lui fournir un texte ; mais trouvant la leçon encore trop difficile à apprendre par cœur, il la fit abrégée et simplifiée par un douanier, et lorsqu'il en vint à déclamer cette harangue, qui devait passer pour l'expression immédiate de ses sentiments patriotiques, il invita, pour finir, « les camarades » à répondre à son triple vivat afin de contester tout ce qu'il avait dit. *Bestaeltigen* « confirmer » et *bestreiten* « contester », c'étaient, pour lui, deux termes équivalents, et, à part deux ou trois nationaux allemands qui ne purent s'empêcher de rire, les camarades montrèrent assez, par leur impassibilité, qu'ils ne les distinguaient pas davantage. Après cela, nous croyons pouvoir nous dispenser de produire des spécimens de correspondance allemande de Malmédiens et d'autres Wallons qui prétendent mieux écrire l'allemand que le français : ils ont conscience de leurs fautes de français, mais les fautes d'allemand, ils les font sans s'en apercevoir ; il y en a même parmi eux qui n'ont pas su copier, sans le corrompre et le dénaturer odieusement, le brouillon qu'évidemment quelque Allemand natif leur avait fourni.

Selbst ist der Mann, dit l'Allemand ; c'est bien dit. L'homme, pour mériter ce nom, doit être lui-même. Mais la germanisation tend, de sa nature, à empêcher les Wallons d'être eux-mêmes, et l'esprit viril disparaît à mesure que la vie factice, qu'elle crée, gagne du terrain.

Quoi qu'il en soit, les Wallons sensés, comptant avec les réalités de la vie, ont fait leur deuil de leurs anciens privilèges par rapport à la langue administrative, et tout ce qu'ils demandent sous ce rapport, c'est qu'en présence de gens de bonne volonté, les fonctionnaires ne se cantonnent pas dans leur droit légal en oubliant les droits supérieurs de l'humanité. Mais un grief, contre lequel ils continuent et continueront toujours de protester, c'est la suppression de l'enseignement du français dans l'école obligatoire, parce qu'ils en ressentent de plus en plus les conséquences. Voyons donc comment les choses se sont développées sur le terrain scolaire.

Dans la population wallonne, un calme plat avait succédé à l'agitation provoquée par la question du catéchisme et l'exode forcé des instituteurs wallons mal notés : la presse locale recommença à balancer son encensoir dans toutes les directions et les gens, qui ne se plaignaient que de l'insuffisance de l'enseignement du français, songeaient d'autant moins à s'en prendre aux maîtres d'école que ceux-ci — nous pourrions citer des exemples — leur donnaient souvent raison et renchérisaient même sur leurs plaintes. D'ailleurs, l'intérêt pour la construction de la voie ferrée dominait à tel point les esprits, qu'au banquet offert par la ville au ministre des chemins de fer, le bourgmestre put, sans soulever aucun murmure, remercier le gouvernement d'avoir assigné à la langue allemande le rang qui lui revenait dans la Wallonie.

Les germanisateurs avaient donc beau jeu pour fortifier et même avancer leurs positions, en attendant le moment de donner le dernier assaut à l'enseignement du français.

Avec le concours des Conseils communaux, l'administration scolaire établit partout des cours d'adultes, qui furent inaugurés, en ville, le 28 mai 1885, et dans les villages, au cours de l'automne, la même année. On annonça bien haut que la langue française y trouverait sa place, mais dans l'intimité des germanisateurs, il avait été dit en termes exprès que ce ne serait qu'à titre d'enseigne (*als Aushängeschild*). Du même coup, les cours professionnels de « la Fraternité » perdirent leurs subsides, et de plus, ils furent étroitement surveillés pour empêcher qu'aucun enfant n'y prit part avant d'être libéré de l'école obligatoire.

La Régence n'eut pas plus d'embarras à tenir la Wallonie fermée aux instituteurs wallons, et elle fit même des difficultés pour admettre à Xhofferai un jeune homme, qui était né d'une mère wallonne, mais dont l'éducation avait été bien allemande. Toutes les fois qu'une Commission scolaire, usant de son droit, proposa des candidats originaires du pays, il ne fut tenu aucun compte de son désir. Aussi la plupart des Commissions s'abstinrent de toute initiative, et celle de Malmédy ne fit pas même la moindre démarche pour appuyer la candidature d'un enfant de la ville lorsque son dernier instituteur wallon prit sa retraite. Au reste, les maîtres d'école wallons maintenus dans la Wallonie, tout comme, pendant le Kulturkampf, les fonctionnaires catholiques, s'étaient asservis, encore plus que les autres, à la politique du gouvernement. Et si la Régence en avait nommé de nouveaux, leurs aptitudes naturelles n'auraient servi que la cause de la germanisation, car les règlements scolaires en Prusse n'abandonnent pour ainsi dire rien à l'initiative de l'instituteur.

Les plans élaborés pour les écoles urbaines après le rescrit ministériel, que nous avons cité au chapitre précédent (ci-dessus p. 152) n'accordaient à l'enseignement du français que 3 heures par semaine dans la classe inférieure, 4 dans la classe moyenne et 4-5 dans la supérieure. Ceux des écoles rurales en concédaient encore moins, et ce que la pratique en fit, nous le verrons de suite, par quelques extraits d'une lettre du 10 janvier 1884, émanée de l'un des plus capables parmi nos nouveaux instituteurs allemands, et dont nous possédons l'original :

Les enfants, écrit-il, fréquentent l'école à partir de l'âge de six ans. Dès le premier jour, on doit faire avec eux des exercices de langue allemande, et (cet instituteur avait en horreur de faire apprendre sans comprendre) il nous faut répéter régulièrement ces mots et ces petites phrases dans les trois langues. Quel résultat pensez-vous que nous puissions obtenir durant les trois premières années, même en nous donnant la plus grande peine ?

Les enfants ne peuvent apprendre le catéchisme que lorsqu'ils savent lire couramment. Dans une école allemande on s'estime heureux quand les élèves de huit à neuf ans sont capables d'apprendre le Petit catéchisme. Ici, il est formellement prescrit de n'employer, la première année, que le Syllabaire allemand, et c'est seulement la seconde année qu'on peut y ajouter le Syllabaire français. En proportion du temps requis dans une école qui n'enseigne que la langue allemande, il nous faut bien quatre à six ans pour enseigner à lire couramment les deux langues. L'enfant aura donc dix à douze ans lorsqu'il parviendra, je ne dis pas à les posséder, car c'est là une chose qui ne s'apprend pas dans l'enfance, mais seulement à les comprendre toutes deux.

Mon collègue de N., n'enseigne absolument pas de français et ne s'y croit pas obligé... L'été passé, nous avons donné ici deux heures de français par semaine dans la classe supérieure, tandis que certains collègues wallons n'en avaient pas même prévu une seule...

On le voit, la norme qui avait été fixée pour l'enseignement du français avait la signification d'un maximum qu'il n'était pas permis d'outrepasser, mais au-dessous duquel il était loisible de rester. Et que de circonstances poussaient les instituteurs vers ce dernier parti ! Les autorités scolaires admettaient des maîtres qui « ne savaient pas encore le français » ; elles proscrivaient le syllabaire français durant la première année ; elles imposaient les « cents exercices d'intuition et de langue allemande à l'usage des enfants de nationalité non-allemande dans les classes inférieures d'écoles prussiennes ; Dortmund Cruwel 1879 », opuscule qui tendait à l'élimination du français, et qui, en dépit de son titre général, ne fut introduit que dans la Wallonie, où il avait été composé ; quant aux revisions, elles ne concernaient guère que la langue allemande et, *last not least*, le zèle déployé pour la germanisation amenait de grasses gratifications ; car il est entré dans les mœurs de l'Etat moderne de payer en numé-

raire jusqu'au patriotisme et au sentiment national, naturellement aussi les seules apparences, parfois, dont il est si facile de se parer.

Ce n'est pas dans un siècle aussi matérialiste que le nôtre qu'on trouvera beaucoup d'hommes capables de résister à de pareils entraînements.

L'école traita donc en maître l'enseignement du français qu'elle avait déjà réduit à de si mesquines proportions, et il arriva que, pour pousser les enfants wallons plus avant dans l'allemand, on empiétait sur le temps qui lui était accordé, qu'on multipliait les devoirs, et qu'on fit jouer la férule — car celle-ci, en dépit des belles théories en vogue sur l'excitation de l'intérêt, est restée en honneur dans l'Allemagne ; et si le maître de flûte de Frédéric II a pu attribuer à ce « second maître » les progrès d'un élève roturier dans son art, de nos jours un instituteur député a fait valoir au parlement, contre l'ordonnance humanitaire du ministre Bosse, le proverbe allemand que « le chemin le plus court pour arriver au cœur conduit par derrière ». Oui, nous sommes personnellement convaincus que même les instructions mitigées qui suivirent, notamment celle qui ordonne l'inscription des corrections corporelles, ne furent guère observées. Déjà alors, il se trouva des instituteurs qui, de parti-pris, négligeaient les morceaux de lecture allemande imprimés en caractères latins et n'enseignaient plus à écrire ces lettres, contrairement aux ordonnances et à la pratique générale, et l'on vit se répandre l'usage de faire des récréations prescrites une continuation des exercices de langue allemande. A cette époque, comme nous l'a conté un témoin de la scène, le Dr ALBRECHT, conseiller supérieur, ayant remarqué au lycée de Strasbourg un professeur qui réprimandait un élève parce qu'il parlait français pendant la récréation, l'en blâma dans la conférence qu'il eut ensuite avec le corps professoral, à peu près en ces termes : « Je suis aussi allemand que vous puissiez l'être, mais je désapprouve un tel procédé ; ne gâtez du moins pas aux enfants le plus beau temps de la vie (*Verderben Sie doch nicht den Kindern die schoenste Zeit des Lebens*) ».

Cela se passait dans un gymnase fréquenté par des adolescents. Et ici, en Wallonie, des hommes dignes de foi nous ont assuré qu'on a souffleté des bambins parce qu'ils ne s'escrimaient pas en allemand sur la place de jeu, et on nous a nommé un instituteur qui, lorsqu'il rencontrait sur les champs un vacher ou une vachère en train d'apprendre son catéchisme français, le lui arrachait des mains et le jetait par terre (1).

(1) [Le résultat de pareil système d'éducation est facile à deviner et nous nous permettons d'anticiper un instant sur l'exposé de notre collaborateur pour placer

Néanmoins le succès était loin de répondre à tant d'efforts, et, dans une rencontre fortuite d'instituteurs dans un cabaret de Weismes, l'un d'eux déclara ouvertement : « Nous n'arriverons à aucun résultat tant que les ecclésiastiques ne se mettront pas de la partie. *Wir werden zu nichts kommen, solange die Geistlichen nicht mittun* ».

Ce fut sans doute pour répondre à quelque motion de la Régence (Préfecture) dans cette direction que, vers la fin de cette même année, 1888, le nouvel archevêque de Cologne, Monseigneur Philippe KREMENTZ, exigea des prêtres préposés aux églises de la Wallonie un rapport sur la possibilité de donner, dans toutes les classes des écoles primaires, l'enseignement religieux en langue allemande. Tous ces prêtres, les allemands aussi bien que les wallons, et les nouveaux, qui n'étaient entrés en fonction qu'en 1884, comme les anciens qui avaient exercé ici leur ministère déjà avant 1872, tous, sans une seule exception et sans avoir seulement songé à se concerter, firent une réponse négative et la motivèrent, chacun à sa manière, dans un exposé plus ou moins développé de la situation. En présence de cet avis unanime du clergé de la Wallonie, il ne pouvait être question, pour les premiers temps, de germaniser l'enseignement religieux.

Pendant une brèche était faite par la concession du catéchisme allemand dans la classe supérieure de l'école primaire. Les ecclésiastiques qui l'avaient accordée, comme un moindre mal, nous l'avons dit, ne récoltèrent que des déboires. Ne pouvant se contenter d'une récitation machinale, ils se mirent à expliquer la lettre du catéchisme allemand en français, et le conseiller ministériel ESSER de Berlin, les approuva lors d'une inspection. Cela n'empêcha pas qu'ils furent accusés en sourdine par des germanisateurs du dernier ordre de ne pas tenir parole, tandis qu'eux-mêmes se plaignaient de ce que, malgré toutes leurs peines, les enfants confondaient les termes allemands qui flottaient sans forme fixe et précise dans leur mémoire : l'un nommait St-Joseph le « beau-père » de Jésus (*Schwiegervater* pour *Naehvater*), un autre parlait de « l'éclairage » de St-Pierre (*Beleuchtung* pour *Verteugnung*); un troisième remplaçait, dans la réponse : « Le Christ est mort librement » le mot *freiwillig* par *mutwillig* (témérement); un

une anecdote que nous rapporte un lecteur belge de l'étude de M. PIETKIN. Une de ses vieilles cousines, déjà grand-mère et habitant Malmédy, lui parlant de ses petits-enfants, disait : « Ils sont bien vivants, ils sont remuants et leur exubérance fait ma joie. Malheureusement, ils jouent en allemand... » Et la brave vieille ajoutait tristement : « Ils jouent, et moi, leur grand-mère qui les regarde, je ne les comprends pas... » — O. C.]

autre encore après avoir récité que « Jésus descendit avec son âme dans les enfers », déclarait que « Jésus n'avait pas d'âme », parce que l'ajoute « avec son âme » échappait complètement à son attention, etc. Il ne s'agissait nullement de *lapsus lingue*, de simples déraillements de la langue, mais d'une vraie confusion des termes, car on avait beau arrêter ces élèves, à chaque reprise, c'était la même faute, et d'ailleurs nous connaissons des instituteurs allemands qui firent la même expérience dans les branches profanes (1).

Ce fut à cause de ces inconvénients que notre député, le prince François d'ARENBERG, après avoir épuisé la ressource des pour-parlers avec les autorités supérieures, formula enfin, le 7 mars 1889, son interpellation au Landtag prussien.

L'honorable député crut qu'en laissant de côté les questions de principe et de droit et en se bornant à demander, pour le clergé, la liberté d'enseigner, dans les écoles de la Wallonie, le catéchisme comme il l'entendait, il pourrait faire agréer un desideratum si modeste.

En conséquence, son discours ne fut qu'un appel à la sagesse d'homme d'Etat du ministre des cultes VON GOSSLER, qu'il savait résolu à poursuivre la politique de germanisation.

Après avoir donné les explications nécessaires sur le pays, sa langue et sa population, qu'il caractérisa comme « race très douée, » qui se distingue par son intelligence, son énergie, sa loyauté, et » qui, sous tous les gouvernements, a rendu d'excellents services en » temps de paix comme en temps de guerre », il s'étendit sur le royalisme et le civisme des Wallons prussiens en invoquant son expérience personnelle et en faisant surtout ressortir d'un côté qu'on n'a jamais vu ici, comme dans les provinces polonaises, opposer une candidature nationale à une allemande aux élections pour les Conseils communaux, la diète provinciale ou les parlements, et de l'autre, que les centaines de milliers — aujourd'hui on pourrait dire : les millions — de socialistes qui ne parlent que l'allemand et le parlent comme langue maternelle, prouvent assez que la langue est loin d'être un palladium ni même toujours un signe des sentiments civiques et politiques. Ensuite, il insinua que la Wallonie

(1) *Nota bene*, c'était avec des enfants de la classe supérieure que cela arrivait. Lorsqu'on en vint plus tard à faire le catéchisme en allemand dans les autres classes, nous avons rencontré des enfants qui nous avouaient avoir récité au confessionnal les péchés « que le maître leur avait appris », et un curé nous raconta qu'un enfant, venu d'une autre paroisse dans la sienne quelques semaines après sa première communion, lui déclara avec fierté qu'il avait suivi le catéchisme allemand, mais ne sut lui dire dans aucune langue quel sacrement il avait reçu : lorsque le curé lui énuméra en allemand les noms des sept sacrements en lui demandant à chacun si c'était celui-là, il nia avoir reçu l'Eucharistie et prétendit avoir reçu, nous ne savons plus au juste, la Confirmation ou le Mariage !

ne pouvait plus échapper à la germanisation : le chemin de fer augmenterait l'influence allemande; les Belges se garderaient bien d'y venir chercher le service militaire obligatoire et des impôts, dont ils ne voulaient pas chez eux; le peuple apprendrait l'allemand et, ajouta-t-il plus tard dans sa réponse à la réplique du ministre, les prêtres, qui à deux ou trois exceptions près, sont tous Allemands natis n'emploieront certainement pas la langue wallonne, une heure de plus qu'ils n'en auront besoin pour leur ministère, donc « Tout vient à point à qui sait attendre ». Sur ce, l'orateur exposa brièvement les difficultés qui résultaient, pour le clergé, de l'ordonnance qui imposait la langue allemande pour l'enseignement religieux dans la classe supérieure et en sollicita le retrait en rappelant comment les Lorrains avaient résisté à une pareille mesure du Gouvernement français et comment d'autre part l'Etat belge n'avait rien perdu en laissant par exemple au clergé d'Arlon la liberté de faire le catéchisme en allemand.

Ce discours, où l'habile diplomate limita son objet avec une modestie qui ne pouvait aller plus loin, fut écouté avec une bienveillance manifeste par tous les députés sans distinction de partis, mais n'eût absolument aucune prise sur le ministre, dont on a dit qu'il était « glissant et froid comme une anguille ».

Ne pouvant contester aucun des faits allégués par notre député, le ministre VON GOSSLER renonça à relever l'unique point en question et s'évertua à représenter, en général, les mesures germanisatrices de l'école comme une déduction inéluctable des circonstances.

Nous connaissons la rengaine, qui lui fournit un exorde pompeux quoique dénué de fondement, la rengaine que le français n'est pas la langue des Wallons, et nous n'avons pas besoin d'y revenir. Mais qu'en est-il des autres raisons qu'il chercha à faire valoir?

Si le ministère de la justice a prié maintes fois celui de l'instruction de pourvoir à un meilleur enseignement dans la Wallonie, parce que les interprètes d'Aix-la-Chapelle et certains Wallons ne s'étaient pas entendus suffisamment en français, il trouvait évidemment qu'on devait améliorer l'enseignement de cette langue et non pas l'affaiblir encore davantage (1). De même la loi sur la langue administrative n'entraînait aucunement la nécessité de sacrifier le français à l'allemand; l'enseignement pouvait progresser simultanément dans les deux langues dont le peuple wallon a besoin

(1) Si, par hasard, un tribunal avait jamais proposé positivement des mesures de germanisation, il aurait tout simplement outrepassé ses attributions, car il a mission de rendre justice et non de montrer la voie à l'administration ou à la législation.

et auxquelles il a droit. — Et pour ce qui est de la dernière considération, qui a prévalu au sein du gouvernement (car la mesure en question fut discutée par le ministre des cultes avec ses collègues réunis et particulièrement avec le ministre des affaires étrangères), elle porte à faux ou, ce qui nous paraît plus probable, elle a une autre portée qu'elle ne paraît avoir à première vue.

En disant que « les Wallons » allaient en majeure partie s'établir en Belgique, et qu'ils pouvaient le faire, parce que l'école prussienne leur procurait le moyen d'y gagner leur vie, à savoir, l'usage de la langue française, le ministre insinue manifestement que le langage est une cause d'émigration, ce qui est une erreur évidente. D'après la statistique de cette époque, la Belgique abritait 36.547 citoyens de l'Empire, ainsi quatre fois plus qu'il n'y a de Wallons prussiens, et en général, l'Allemagne, pour 472.867 étrangers qu'elle hébergeait, comptait 3.458,865 de ses nationaux vivant dans d'autres pays. Ce sont des causes d'ordre économique qui déterminent cette émigration, et pour tout Wallon qui trouvera à se caser dans nos frontières sans que ce soit précisément la connaissance du français qui lui procure cet avantage, il est certain qu'un Allemand devra chercher ailleurs son existence.

Mais qui sait si le gouvernement n'a pas pensé plus loin que le ministre n'a jugé opportun de le révéler, et s'il n'a pas reconnu un intérêt d'Etat à garder de préférence les Wallons pour les germaniser et à laisser partir des Allemands avec l'espoir qu'ils conserveront, en bon nombre leur nationalité et formeront peut-être même des postes avancés pour la conquête du monde à la langue allemande; car, il faut bien l'avouer, l'Allemagne fait les plus louables efforts pour soutenir ses nationaux en terre étrangère, même au point de vue de la langue: des associations catholiques et protestantes rivalisent de zèle pour leur procurer des pasteurs de leur nationalité; et le gouvernement lui-même leur accorde, sans parler d'autres avantages, des subsides pécuniaires pour l'entretien de leurs écoles et bibliothèques allemandes, subsides que naguère encore (le 1^{er} mars 1899) le Prince d'ARENBERG a proposé d'élever de 150 à 300 mille marks.

Telles sont, dans le jour où nous les voyons, les raisons qui, d'après le ministre, ont obligé l'Administration scolaire à changer de système en Wallonie.

Ces sortes de changements, a-t-il déclaré avec emphase, s'accomplissent avec une espèce de nécessité élémentaire. Comme dans d'autres petits territoires de langages appartenant à notre Etat, les instituteurs qui possèdent la langue étrangère comme langue maternelle, disparaissent peu à

peu. Parmi les 31 personnes (ce terme neutre comprend aussi les institutrices) occupées dans l'enseignement primaire de la Wallonie, il n'y en a plus que huit qui soient d'origine wallonne. Et, dans le nombre des instituteurs d'origine allemande, il s'en trouve déjà quatre qui doivent encore apprendre le français avant de pouvoir donner l'enseignement dans cette langue. Ainsi, qu'on le veuille ou non, il s'accomplira là-bas un procès semblable à celui qui a eu lieu dans d'autres contrées limitrophes, par exemple dans les petits districts hollandais, qui sont encore plus grands que la Wallonie. Et quoi qu'on fasse pour le retarder, il s'opère avec une certaine nécessité naturelle.

Le ministre a bien mal choisi son exemple, car le hollandais peut s'accommoder du haut-allemand comme langue littéraire presque aussi facilement que le wallon du français, tandis que notre langage n'a pour ainsi dire, aucun trait général de commun avec l'allemand. Il n'a pas été plus heureux en faisant mention du recul du contingent aborigène dans le corps enseignant, car on s'est nécessairement rappelé les instituteurs wallons que les autorités scolaires ont éloignés ou tenus à l'écart, et comme de nos jours cet état est devenu un des plus lucratifs, on a attribué, avec raison, le fait que les jeunes Wallons l'embrassent plus rarement que lorsqu'il était très mal rétribué, au nouveau système d'enseignement qui ne les y prépare pas convenablement ou leur en ôte le goût.

Sur l'enseignement religieux, le Ministre n'a ajouté que deux mots, et deux mots de réponse suffiront : « Les prêtres chargés de l'enseignement religieux (dans les écoles) sont des Allemands natifs » et donnent cet enseignement plutôt en langue allemande » notez qu'ils se plaignaient tous de la loi qui leur était imposée. Quant au catéchisme de Liège, en usage depuis près d'un siècle, il ne répondait pas entièrement à nos vœux, mais personne ne voyait à cela un grave inconvénient.

Néanmoins l'autorité diocésaine songea à le remplacer par une édition française du catéchisme de Cologne adaptée à nos besoins, et nous avons nos bonnes raisons de croire que c'est à cause du gouvernement que le projet n'a pas été réalisé.

Voilà, avec le commentaire nécessaire, la substance intégrale de la réplique ministérielle, qui aboutit à une fin de non recevoir de telle façon que le journal local *La Semaine* put terminer son compte-rendu en citant le proverbe : « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ».

Cependant le « Ministre des cultes, de l'instruction et des affaires médicales » tel est le titre complet qui montre l'étendue de son ressort, après avoir proclamé si solennellement qu'il « fallait s'en tenir au système d'enseignement adopté depuis nombre d'années » ne tarda guère à y apporter lui-même un nouveau change-

ment dans le sens opposé à la requête de notre député : il supprima, pour les écoles primaires de la Wallonie, les dernières leçons de français, et au commencement du semestre d'été 1889, cette langue qui dix années plus tôt était encore langue véhiculaire, avait cessé d'être même un simple objet d'enseignement.

Les Malmédiens, qui, dans cette histoire, ont montré qu'ils avaient perdu le sentiment de la solidarité de la ville et des campagnes comme aussi du bon vieux proverbe : « Aide-toi, et le Ciel t'aidera », s'imaginèrent qu'ils pourraient faire rentrer l'enseignement de la langue maternelle, par une voie détournée, dans leurs écoles en adoptant pour celles-ci le système dit des six classes, qui permet de suivre, dans les trois classes supérieures, le plan des écoles moyennes où l'enseignement du français est admis.

Pour ce motif, quoique, comme d'habitude, sous d'autres prétextes, les germanisateurs voulaient conserver les trois classes et les doubler afin d'opérer la fusion déjà décidée des classes gratuites avec les classes payantes. Il y eut lutte, et la bonhomie wallonne éclata dans toute sa splendeur dans un communiqué de *la Semaine* (22 mars 1890), où, après avoir traité la question d'une manière magistrale, on s'arrêta à ce cri du cœur :

Auraient-ils pourtant raison ceux qui prétendent que c'est précisément la crainte de voir réintégrer, jusqu'à un certain point l'enseignement de la langue française dans nos écoles élémentaires qui déterminerait les partisans des classes doubles à s'opposer à corps perdu au système des six classes ascendantes que nous patronons ?

Pourquoi s'opposerait-on à faire apprendre chez nous ce qui est recommandé et prescrit ailleurs (rescrit ministériel du 15 octobre 1872) ? Nous avons trop de confiance en la sagesse et l'objectivité de l'autorité compétente pour soupçonner des préventions pareilles.

La Régence trouva moyen de tout concilier : le système des six classes fut agréé, et le français demeura exclu de l'enseignement.

Ainsi, à la ville comme dans les villages, il ne restait plus aux Wallons, pour apprendre la forme littéraire de leur langue, que l'enseignement privé, onéreux pour les parents peu fortunés, pénible pour tous les enfants, qui ne pouvaient le recevoir qu'après avoir fourni, à l'école obligatoire, toute la somme de travail qu'on peut exiger de l'enfance, sinon davantage à cause du « zèle » de certains arrivistes. La charité est grande à Malmédy, mais peu intelligente, et minime fut le nombre des personnes qui comprirent le bien intellectuel, moral et même matériel qu'elles pouvaient faire dans ces circonstances, seulement en procurant aux enfants du peuple les moyens d'acquérir les connaissances si nécessaires que l'école officielle leur refusait. Les autorités n'eurent pas à sévir ici, comme en